

L'extrait d'acte de naissance

Joindre une enveloppe timbrée au tarif en vigueur

Extrait d'acte de naissance avec filiation

Indiquer les noms (nom de jeune fille pour les femmes mariées), prénoms et date de naissance de l'intéressé et les noms et prénoms des parents. Si la demande est faite par un tiers, il doit joindre tout document prouvant son identité : livret de famille, avec filiation complète ou photocopie de la carte d'identité et éventuellement l'autorisation du procureur de la République. La demande doit préciser qu'il s'agit d'un extrait d'acte de naissance avec filiation.

Par correspondance, joindre, à la lettre signée, une enveloppe timbrée aux noms et adresse du demandeur.

Extrait d'acte de naissance sans filiation

Indiquer les nom (nom de jeune fille pour les femmes mariées), prénom et date de naissance de l'intéressé. Si la demande est faite en vue d'un mariage, le préciser.

Par correspondance, joindre, à la lettre signée, une enveloppe timbrée à ses noms et adresse.